



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX

10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY- ALBIEUX

Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

ARRETE MUNICIPAL N°A 2023-12-01

PORTANT SUR LA REGLEMENTATION PROVISoire DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de BUSSY-ALBIEUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par ENEDIS-DRSIR-BO FOREZ MONTBRISON sis 38 Rue des Grands Chênes – 42600 MONTBRISON représentée par Monsieur Yoann CELDRAN pour une dépose du transformateur électrique sur poteau avec raccordement d'un nouveau câble 20000 V pour alimenter les deux nouveaux postes électrique et reprise du réseau basse tension situé Route d'Albieux,

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de régler la circulation :

ARRETE

ARTICLE 1 : Les travaux cités ci-dessus seront effectués le Mercredi 13 Décembre 2023.

ARTICLE 2 : Durant ces travaux, la circulation et le stationnement seront interdits à tout type de véhicule.

ARTICLE 3 : Toutes les mesures devront être prises par ENEDIS-DRSIR-BO FOREZ MONTBRISON pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

ARTICLE 4 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge d'ENEDIS.

ARTICLE 5 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

ARTICLE 6 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Fait à Bussy-Albieux,
Le 12 Décembre 2023



Le Maire
Serge DERORY

Affichage fait le 12 DEC. 2023numériquement